



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**education.gouv.fr**

**BO**

LE BULLETIN OFFICIEL  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Le Bulletin officiel de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports publie des actes administratifs : décrets, arrêtés, notes de service, etc. La mise en place de mesures ministérielles et les opérations annuelles de gestion font l'objet de textes réglementaires publiés dans des BO spéciaux.



**ENSEIGNEMENTS PRIMAIRE ET SECONDAIRE**

**Baccalauréat technologique**

**ÉVALUATION PONCTUELLE DANS L'ENSEIGNEMENT DE  
SPÉCIALITÉ SUIVI UNIQUEMENT PENDANT LA CLASSE DE  
PREMIÈRE DE LA VOIE TECHNOLOGIQUE À COMPTER DE LA**

## SESSION 2023

NOR : MENE2121285N

Note de service du 29-7-2021

MENJS - DGESCO A2-1

---

Texte adressé aux recteurs et rectrices d'académie ; aux vice-recteurs ; au directeur du Siec d'Île-de-France ; aux inspecteurs et inspectrices d'académie-inspecteurs et inspectrices pédagogiques régionaux ; aux inspecteurs et inspectrices de l'éducation nationale ; aux cheffes et chefs d'établissement ; aux professeures et professeurs ; aux formateurs et formatrices

Cette note de service est applicable à compter de la session 2023 du baccalauréat, pour l'évaluation ponctuelle dans l'enseignement de spécialité de la voie générale suivi uniquement pendant la classe de première, telle que définie dans l'arrêté du 16 juillet 2018 modifié relatif aux modalités d'organisation du contrôle continu pour l'évaluation des enseignements dispensés dans les classes conduisant au baccalauréat général et au baccalauréat technologique. Elle abroge et remplace la note de service du 23 juillet 2020 relative aux évaluations communes des enseignements de spécialité suivis uniquement en classe de première de la voie technologique à compter de la session 2021.

L'évaluation ponctuelle dans l'enseignement de spécialité suivi uniquement pendant la classe de première est prévue pour les candidats qui ne suivent les cours d'aucun établissement, les candidats inscrits dans un établissement privé hors contrat, les candidats inscrits dans un établissement français à l'étranger ne bénéficiant pas d'une homologation pour le cycle terminal, les candidats inscrits au Cned en scolarité libre, et, sur leur demande, les sportifs de haut niveau, sportifs espoirs et sportifs des collectifs nationaux. Ces candidats peuvent choisir de présenter l'évaluation ponctuelle soit l'année de l'examen, soit de manière anticipée l'année précédente.

En cas de force majeure ayant empêché l'obtention d'une moyenne annuelle dans cet enseignement, les candidats inscrits dans un établissement public, dans un établissement privé sous contrat ou au Cned en scolarité réglementée sont également convoqués à cette évaluation ponctuelle. Dans ce cas, ils présentent l'évaluation ponctuelle au titre d'une évaluation de remplacement, au cours du premier trimestre de leur année de terminale.

Le sujet de cette évaluation ponctuelle est issu de la banque nationale de sujets. Le résultat obtenu par le candidat est pris en compte pour le baccalauréat avec un coefficient 8, au titre du contrôle continu, conformément aux dispositions de la note de service du 28 juillet 2021 relative aux modalités d'évaluation des candidats à compter de la session 2022.

---

## PHYSIQUE-CHIMIE POUR LA SANTÉ (SÉRIE SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE LA SANTÉ ET DU SOCIAL)

Évaluation écrite

Durée : 2 heures maximum

### Objectifs

L'évaluation a pour objectif l'évaluation des compétences acquises grâce à l'enseignement de spécialité physique-chimie pour la santé en classe de première ST2S définies dans l'arrêté du 17 janvier 2019 paru au BOEN spécial n° 1 du 22 janvier 2019.

### Structure

L'évaluation comprend notamment une ou des questions sur la démarche expérimentale, une ou des questions appelant à la rédaction d'un argumentaire, une ou des questions reposant sur des aspects quantitatifs simples. Le sujet est composé de 4 exercices indépendants, 2 à dominante chimie, 2 à dominante physique. L'évaluation accorde un poids équivalent aux deux domaines de la physique et de la chimie.

L'énoncé du sujet repose sur des supports variés (texte, photos, graphes, schémas, tableaux, etc.) et appelle des réponses écrites dont la forme est multiple (texte, schémas, graphes, etc.).

Le sujet précise si l'usage de la calculatrice, dans les conditions précisées par la réglementation en vigueur, est autorisé.

### Notation

Cette évaluation est notée sur 20 points.

### Candidats en situation de handicap

S'agissant des réponses sous une forme schématique ou graphique, les candidats présentant un trouble moteur ou visuel et bénéficiant d'un aménagement pour cette épreuve peuvent proposer un texte où ils indiquent de façon détaillée quels éléments ils auraient fait figurer.

---

## BIOCHIMIE-BIOLOGIE (SÉRIE SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE LABORATOIRE)

Évaluation écrite

Durée : 2 heures maximum

### Objectifs

L'évaluation a pour objectif de valider la compréhension des concepts clés et la maîtrise des compétences visées par l'enseignement de spécialité biochimie-biologie de la classe de première STL définies dans l'arrêté du 17 janvier 2019 paru au BOEN spécial n° 1 du 22 janvier 2019, en exploitant les documents scientifiques et technologiques fournis. Les concepts visés sont ceux indiqués dans les modules thématiques et les modules transversaux. Ils seront mobilisés lors de l'évaluation des compétences.

Celles-ci seront systématiquement évaluées dans tous les sujets :

- analyser un document scientifique ou technologique ;
- interpréter des données biochimiques ou biologiques ;
- argumenter un choix et/ou faire preuve d'esprit critique ;
- développer un raisonnement scientifique construit et rigoureux ;
- élaborer une synthèse sous forme de schéma ou d'un texte rédigé ;
- communiquer à l'écrit à l'aide d'une syntaxe claire et d'un vocabulaire scientifique approprié.

## Structure

Le sujet pourra comporter une ou deux parties portant sur un seul ou sur les deux modules thématiques du programme de première (fonction de nutrition et fonction de reproduction) et doit permettre de valider l'acquis de certains items (savoir-faire et concepts clés) des modules thématiques et également de certains items des modules transversaux. Chaque partie présente une problématique ou un questionnement auquel le candidat doit répondre à partir de l'analyse et de l'interprétation de données scientifiques et technologiques présentées dans les documents. Il est conduit à élaborer au moins une synthèse sur l'ensemble du sujet. Dans cette évaluation scientifique, la rédaction doit mettre en évidence la logique et la rigueur du raisonnement du candidat.

L'énoncé se présente sous forme de consignes en appui sur plusieurs documents scientifiques et technologiques portant sur :

- les mécanismes moléculaires au niveau cellulaire ;
- la physiologie intégrée au niveau de l'organisme humain.

Au total, 6 à 8 documents sont à analyser pour répondre à une douzaine de questions (entre 10 et 13) qui ne mobilisent que des calculs simples.

La calculatrice n'est pas autorisée.

## Notation

L'évaluation est réalisée à l'aide d'une grille d'évaluation des compétences avec trois niveaux de maîtrise (insuffisant-acceptable-maîtrisé). Le modèle de grille figurant en annexe 1 est à utiliser systématiquement par les évaluateurs.

Chaque compétence est pondérée entre 2 et 5 points, cette pondération est indiquée aux candidats sur la première page du sujet, la somme faisant un total de 20 points. Les descripteurs des trois niveaux « insuffisant », « acceptable » et « maîtrisé » sont définis par l'enseignant évaluateur. L'item « non traité » permet à l'évaluateur de distinguer ce cas de celui caractérisant une réponse « insuffisante » au regard des attendus.

---

## **PHYSIQUE-CHIMIE (SÉRIE SCIENCES ET TECHNOLOGIES DU DESIGN ET DES ARTS APPLIQUÉS)**

Évaluation écrite

Durée : 2 heures maximum

### **Objectifs**

L'évaluation vise à évaluer le niveau de maîtrise des notions et contenus, capacités exigibles et compétences figurant dans le programme de l'enseignement de spécialité physique-chimie de la classe de première STD2A définis dans l'arrêté du 17 janvier 2019 paru au BOEN spécial n° 1 du 22 janvier 2019. Les capacités expérimentales identifiées dans le programme précité sont incluses dans le périmètre de l'évaluation.

### **Structure**

L'évaluation comporte deux parties indépendantes d'importance voisine. L'évaluation accorde également un poids voisin aux deux composantes physique et chimie de la discipline et aborde plusieurs thématiques du programme.

L'énoncé du sujet repose sur des supports variés (texte, photos, graphes, schémas, tableaux, etc.) et appelle des réponses écrites dont la forme peut être multiple (texte, graphes, schémas, tableaux, etc.). Chaque sujet précise si l'usage de la calculatrice, dans les conditions précisées par les textes en vigueur, est autorisé.

### **Notation**

Cette évaluation est notée sur 20 points. Le nombre de points dédié à chaque partie est précisé sur le sujet.

### **Candidats en situation de handicap**

S'agissant des réponses sous une forme schématique ou graphique, les candidats présentant un trouble moteur ou visuel et bénéficiant d'un aménagement pour cette épreuve peuvent proposer un texte où ils indiquent de façon détaillée quels éléments ils auraient fait figurer.

---

## **INNOVATION TECHNOLOGIQUE (SÉRIE SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE L'INDUSTRIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE)**

Évaluation orale

Durée : 20 minutes

## Objectifs

En fin de classe de première, les élèves, répartis en groupes de trois à cinq élèves maximum, réalisent un projet pluritechnologique collaboratif de 36 heures de conception-réalisation, d'amélioration ou d'optimisation d'un produit.

La nature de ce projet conduit les élèves à imaginer et matérialiser tout ou partie d'une solution originale pour répondre à un besoin. Les démarches de créativité, d'ingénierie collaborative et d'éco-conception ainsi que l'approche design et innovation sont mises en œuvre permettant ainsi à chacun de faire preuve d'initiative et d'autonomie.

L'évaluation porte sur la présentation du projet.

Les compétences évaluées sont celles décrites dans le programme de l'enseignement de spécialité innovation technologique de la classe de première STI2D définies dans l'arrêté du 17 janvier 2019 paru au BOEN spécial n° 1 du 22 janvier 2019.

L'évaluation orale vise à évaluer les compétences suivantes :

- décoder le cahier des charges d'un produit, participer, si besoin, à sa modification ;
- évaluer la compétitivité d'un produit d'un point de vue technique et économique ;
- décrire une idée, un principe, une solution, un projet en utilisant des outils de représentation adaptés ;
- identifier et justifier un problème technique à partir de l'analyse globale d'un produit (approche matière - énergie - information) ;
- planifier un projet (diagramme de Gantt, chemin critique) en utilisant les outils adaptés et en prenant en compte les données technico-économiques ;
- proposer des solutions à un problème technique identifié en participant à des démarches de créativité, choisir et justifier la solution retenue ;
- réaliser et valider un prototype ou une maquette obtenu(e) en réponse à tout ou partie du cahier des charges initial.

## Structure

L'évaluation est réalisée par un enseignant de sciences industrielles de l'ingénieur qui n'a pas encadré le candidat pendant l'année scolaire.

L'évaluation, d'une durée globale de 20 minutes, se décompose en deux parties :

- elle débute par la présentation orale du projet mené en fin d'année scolaire, d'une durée de 10 minutes maximum. L'élève s'appuie sur un support numérique de présentation qu'il a constitué, qui peut inclure des cartes heuristiques, diaporamas, sites Internet, poster, fichiers CAO, etc. Il présente son travail personnel, issu de la répartition des tâches à l'intérieur du groupe de projet. Il peut s'appuyer sur les choix collectifs effectués et les résultats globaux obtenus par l'équipe ;
- cette présentation est suivie d'un dialogue argumenté avec l'interrogateur d'une durée de 10 minutes maximum.

## Notation

Cette évaluation est notée sur 20. Elle fait l'objet d'une fiche individuelle d'évaluation des compétences, établie selon le modèle fourni dans la banque nationale de sujets.

Les éléments contenus dans le projet présenté sont les seuls supports possibles de questionnement.

## Candidats individuels

Pour les candidats individuels, l'évaluation porte sur une étude de dossier technique qui est remis au candidat cinq semaines avant la date de l'épreuve. Le candidat doit réaliser un support numérique de présentation pouvant inclure des cartes heuristiques, diaporamas, sites Internet, poster, fichiers CAO, etc. qui présente des éléments de conception et les choix techniques opérés, les difficultés rencontrées et les pistes envisagées pour les résoudre.

L'évaluation débute par la présentation orale, de dix minutes maximum, à partir du support numérique élaboré par le candidat. Il s'ensuit un dialogue argumenté avec l'interrogateur.

L'évaluation fait l'objet d'une fiche individuelle d'évaluation des compétences, établie selon le modèle fourni dans la banque nationale de sujets.

---

# SCIENCES DE GESTION ET NUMÉRIQUE (SÉRIE SCIENCES ET TECHNOLOGIES DU MANAGEMENT ET DE LA GESTION)

Évaluation orale

Durée : 20 minutes

## Objectifs

L'évaluation vise à évaluer, au travers de l'étude d'une thématique de gestion choisie par le candidat et relevant du programme de l'enseignement de spécialité sciences de gestion et numérique de la classe de première STMG défini dans l'arrêté du 17 janvier 2019 paru au BOEN spécial n° 1 du 22 janvier 2019, les compétences suivantes :

- dégager une problématique de gestion ;
- mobiliser des sources documentaires variées pour traiter la problématique retenue ;
- sélectionner les informations pertinentes au regard de cette problématique ;
- interpréter et exploiter les informations sélectionnées pour répondre à la problématique ;
- rédiger une synthèse dégageant les conclusions de l'étude ;
- présenter oralement le travail effectué ;
- préciser et argumenter les choix effectués.

## Structure

[Le dossier](#)

Le candidat réalise au cours de l'année de première une étude personnelle et individuelle qui vise à traiter la problématique qu'il a choisie. La problématique du dossier du candidat est tirée d'une ou de plusieurs questions de gestion figurant dans le programme d'enseignement de spécialité sciences de gestion et numérique de la classe de première, appliquée à une ou plusieurs organisations choisies par le candidat. Cette étude se concrétise par la rédaction d'un dossier d'étude de gestion, document d'une dizaine de pages qui précise les raisons du choix de la problématique, les caractéristiques de la (ou des) organisation(s) observée(s) en lien avec la problématique, les sources utilisées, la démarche d'analyse et les conclusions.

Ce document produit par le candidat ne fait pas l'objet d'une évaluation, mais sert de support à la présentation de l'évaluation. Il est remis au responsable de l'établissement qui organise l'évaluation, dans un délai de 5 jours avant la date de passage de l'évaluation.

### L'évaluation

L'environnement numérique de travail utilisé dans le cadre de l'enseignement est requis pour la réalisation et la présentation de l'évaluation. Le candidat est responsable des documents et supports numériques qu'il juge utiles à sa présentation.

L'évaluation est conduite par un professeur ayant assuré l'enseignement de sciences de gestion et numérique en classe de première et qui n'est pas le professeur du candidat.

L'évaluation s'appuie sur le dossier d'étude de gestion du candidat, qui est fourni à l'examinateur avant le passage de l'évaluation par le responsable de l'établissement où se déroule l'évaluation. Elle est composée d'un exposé du candidat (dans la limite de dix minutes maximum), suivi d'un entretien.

### Notation

L'évaluateur renseigne une grille d'évaluation conforme au modèle défini nationalement (voir annexe 2) et propose une note sur 20 points.

### Candidats individuels

Pour les candidats individuels, l'évaluation prend appui sur le dossier constitué par le candidat au cours de l'étude qu'il a conduite. L'évaluation se déroule selon les mêmes modalités que pour les candidats scolaires.

---

## **ENSEIGNEMENT SCIENTIFIQUE ALIMENTATION- ENVIRONNEMENT (SÉRIE SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE L'HÔTELLERIE ET DE LA RESTAURATION)**

Évaluation écrite

Durée : 2 heures maximum

### Objectifs

L'évaluation porte sur le programme de l'enseignement de spécialité enseignement scientifique alimentation-environnement de la classe de première STHR défini dans l'arrêté du 17 janvier 2019 paru au BOEN spécial n° 1 du 22 janvier 2019.

Elle a pour objectif de vérifier :

- les connaissances scientifiques fondamentales et appliquées en Esae de la classe de première ;
- les capacités d'analyse, de synthèse et de raisonnement scientifique ;
- la clarté et la rigueur de l'expression écrite.

## Structure

Le sujet comporte deux parties :

- la partie 1 porte sur tout ou partie du programme de la classe de première ;
- la partie 2 porte sur un des thèmes du programme de la classe de première.

La partie 1 permet d'évaluer la maîtrise par le candidat des connaissances acquises. Le questionnement peut se présenter sous forme de questions et/ou de QCM.

La partie 2 permet d'évaluer la capacité du candidat à analyser, à synthétiser, à argumenter en appui sur l'exploitation de documents. Dans le cadre d'une analyse de situation problème, les questions appellent des réponses rédigées, structurées et argumentées, qui intègrent la mobilisation des connaissances dans une démarche de réflexion.

## Notation

Cette évaluation est notée sur 20 points. Chaque partie est notée sur 10.

Cette évaluation est corrigée par un professeur qui a en charge l'enseignement scientifique alimentation-environnement (Esae) qui n'est pas l'enseignant de l'élève.

---

# ÉCONOMIE, DROIT ET ENVIRONNEMENT DU SPECTACLE VIVANT (SÉRIE SCIENCES ET TECHNIQUES DU THÉÂTRE, DE LA MUSIQUE ET DE LA DANSE)

Épreuve orale

Durée : 20 minutes

## Objectifs

En lien avec les objectifs généraux des enseignements de spécialité de la série S2TMD, l'évaluation vise à évaluer la capacité des élèves à mobiliser des connaissances et compétences acquises dans le cadre du programme de l'enseignement de spécialité Édesv défini dans l'arrêté du 31 juillet 2019 publié au BOEN du 29 août 2019, pour comprendre les spécificités de cet environnement et les mettre en relation avec la formation artistique et le projet d'orientation des élèves.

## Structure

L'évaluation repose sur la soutenance d'un projet en lien avec le domaine artistique étudié et pratiqué par le candidat et mobilisant les connaissances acquises dans le cadre du programme. Si le projet peut être collectif, l'évaluation par le jury est individuelle.

Le candidat se présente à l'entretien muni d'un dossier papier qui synthétise son projet. Celui-ci, d'une longueur d'environ cinq pages (hors annexes), sert uniquement de support à l'évaluation commune et n'est pas évalué en tant que tel.

Les projets peuvent être de nature diverse : recherche documentaire sur un domaine particulier du spectacle vivant ; enquête sur le public d'une salle de spectacle ; étude du fonctionnement et de l'organisation d'un lieu culturel (musée, salle de spectacle, etc.) ; conduite d'un projet (par exemple, production et réalisation d'un spectacle vivant), etc. Le candidat veille à inscrire son projet dans son parcours d'orientation.

L'évaluation est organisée en deux parties d'une même durée de 10 minutes chacune :

- première partie - présentation : le candidat effectue une présentation orale de son projet pendant laquelle il n'est pas interrompu. Il s'appuie pour cela sur le dossier qu'il a remis au jury. Il peut se munir de documents annexes pour illustrer sa présentation ;
- seconde partie - entretien : le jury interroge le candidat sur différents aspects de son projet et sur son lien avec quelques notions du programme, puis élargit ce questionnement aux autres connaissances et compétences spécifiées dans le programme.

## Notation

L'évaluation commune est notée sur 20 points, chaque partie étant notée sur 10 points.

L'évaluation commune est évaluée à l'aide de la grille d'évaluation des compétences figurant en annexe 3.

Le jury est composé d'un enseignant de sciences économiques et sociales intervenant en Édesv et d'un professeur de l'éducation nationale en charge d'un des enseignements de spécialité artistique de la série S2TMD. Le cas échéant, un professionnel du spectacle vivant peut être sollicité en appui des deux examinateurs du jury.

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et par délégation,

Pour le directeur général de l'enseignement scolaire, et par délégation,

La cheffe du service de l'instruction publique et de l'action pédagogique, adjointe au directeur général,

Rachel-Marie Pradeilles-Duval

---

## ANNEXE 1

Grille d'évaluation des compétences pour l'évaluation de biochimie-biologie (série STL)

---

## ANNEXE 2

Grille d'évaluation des compétences pour l'épreuve de sciences de gestion et numérique (série STMG)

---

## ANNEXE 3

Grille d'évaluation pour l'évaluation commune d'économie, droit et environnement du spectacle vivant (série S2TMD)

© Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse